

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-015**  
**Création d'une servitude administrative concernant un chalet d'alpage**  
**Section E n° 798 – Les Clots**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.122-11 ;  
**Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.362-1 ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la demande déposée le 10 décembre 2024 par Madame Annie MAO née LENOUEVEL et Monsieur Philippe MAO, son époux, pour la réhabilitation d'un ancien chalet d'alpage au lieu-dit Les Clots - Hameau Ventelon, Commune de La Grave ;

### Considérant que

- le terrain sur lequel est édifié le chalet d'alpage n'est pas desservi par les réseaux publics (assainissement, eau potable) ;
- le terrain sur lequel est édifié le chalet d'alpage est desservi par un chemin communal qui n'est pas déneigé en période hivernale ;

Monsieur Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de La Grave, a établi la présente servitude en la forme administrative.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 : IDENTITÉ DES ACQUÉREURS

Madame Annie, Simone, Dominique LENOUEVEL épouse MAO  
Née 08 septembre 1965 à DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime)  
Situation : mariée  
Profession : professeur des écoles  
Domicilié 10 rue Saint-Vallier – ROMANS-SUR-ISÈRE (Drôme)

et

Monsieur Philippe, Théophile, André MAO  
Né le 01 mars 1964 à BEAUVAIS (Oise)  
Situation : marié  
Profession : directeur industriel Europe  
Domicilié 10 rue Saint-Vallier – ROMANS-SUR-ISÈRE (Drôme)

#### ARTICLE 2 : ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ

Acquisition par acte de donation du 20 octobre 2015, reçu par Maître Eric RUNGEARD, notaire à DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime), déposer au service de publicité foncière de Gap le 11 décembre 2015.

**Identité des propriétaires :**

Monsieur Eric, Gilbert, René LENOUVEL  
Né le 22 juin 1936 à LONGUEAU (Somme)  
Situation : marié  
Profession : professeur agrégé  
Domicilié : 16 rue Joseph Hue - DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime)

Et

Madame Christiane, Denise, Alice GRANCHER  
Née le 30 août 1938 à SAINT MARTIN DU BEC (Seine-Maritime)  
Situation : mariée  
Profession : institutrice  
Domiciliée : 16 rue Joseph Hue - DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime)

**ARTICLE 3 : DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ**

COMMUNE : LA GRAVE  
Lieu-dit Les Clots – Hameau Ventelon  
Désignation cadastrale : section E n° 798  
Surface du terrain : 120 m<sup>2</sup>  
Nature du bâtiment existant : chalet d'alpage

**ARTICLE 4 : DÉFINITION DE LA SERVITUDE (OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE)**

La présente servitude administrative est instituée sur le bien décrit précédemment par le Maire en application de l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme, dans le cadre de la demande d'autorisation préfectorale de travaux déposée par les propriétaires susvisés.

Considérant la situation du terrain d'assiette du projet détaillée ci-dessus :

- Le propriétaire fera son affaire de l'alimentation de son terrain en eau potable, et en assainissement des eaux usées, dans le respect des réglementations en vigueur.
- L'utilisation du chalet d'alpage est interdite en période hivernale.  
Faute de voirie déneigée, l'accès est interdit par tout véhicule à moteur quand la voie est enneigée.

**ARTICLE 5 : OBLIGATION DE LA COMMUNE**

- La présente servitude libère la commune de l'obligation d'assurer la desserte du bien décrit ci-dessus par les réseaux et équipements publics.

**ARTICLE 6 : PUBLICATION AU SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE**

La présente servitude administrative fera l'objet d'une publication au fichier immobilier de Gap et sera attachée au bien décrit ci-dessus, en quelque main qu'il se trouve.

**ARTICLE 7 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente servitude administrative, élection de domicile est faite en la mairie de LA GRAVE.

### ARTICLE 8 : CERTIFICATION

Je soussigné(e), Monsieur Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de LA GRAVE dont le SIREN est 210 500 633 certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle figure en tête, à la suite de leur nom a été régulièrement justifiée.

Je certifie en outre que la présente servitude administrative comporte trois pages.

### ARTICLE 9 : FRAIS

Pour la perception du salaire du conservateur des hypothèques, la constitution de la présente servitude administrative est évaluée à la somme de 15 €uros.

### ARTICLE 10 : NOTIFICATIONS

Le présent arrêté sera inscrit aux registres des actes de la mairie

Monsieur le maire de La Grave sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- au représentant de l'État dans le département
- au service de publicité foncière
- aux propriétaires Madame Annie LENOUVEL épouse MAO et Monsieur Philippe MAO

### ARTICLE 11 : RECOURS CONTENTIEUX

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification à Madame Annie, Simone, Dominique LENOUVEL épouse MAO et Monsieur Philippe, Théophile, André MAO, faisant l'objet de la présente servitude.

Je soussigné, Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de La Grave, dont le SIREN est 201 500 633, ai établi la présente servitude administrative.

Fait à La Grave,

le 12.02.2025

Le Maire,

Jean-Pierre PIC



Visé en Préfecture le : 12/02/2025

Transmis le : 12/02/2025

Affiché le 12/02/2025